

## **Règlement de l'Opération** **« Bleu, Blanc, Pitch, Ton sac de sport personnalisé »**

### **Article 1 - Champ d'application**

Le présent règlement (ci-après le "**Règlement** ") a pour objet de définir les modalités et conditions de l'opération avec obligation d'achat « **Bleu, Blanc, Pitch, Ton sac de sport personnalisé** » (ci-après « l'Opération ») qui propose, du **03/05/2021 au 11/07/2021 inclus**, aux participants d'obtenir un (1) sac de sport. **Cette opération est limitée aux 10000 premières demandes.**

L'Opération est proposée par la société PASQUIER S.A., société anonyme au capital social de 2 094 829 euros, dont le siège social est situé BP 12, route d'Yzernay, 49360 LES CERQUEUX, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS sous le numéro 329 263 933 (ci-après la « **Société Organisatrice** »).

L'Opération est proposée sur le site Internet <https://monsacdesport-pitch.briochepasquier.com> (ci-après « le **Site**»), accessible depuis le site internet [www.pitch-briochepasquier.fr](http://www.pitch-briochepasquier.fr). Toute participation nécessite la création préalable d'un compte personnel dédié à l'Opération.

Le Règlement régit l'ensemble des relations entre la Société Organisatrice et le consommateur désirant participer à l'Opération. Le consommateur doit être une personne physique, âgée de plus de 18 ans, avoir la pleine capacité juridique de contracter et résider sur le territoire défini à l'article 2 (ci-après « **le Participant** »).

Le Participant devra déclarer être majeur, avoir pris connaissance du règlement et l'avoir préalablement accepté sans réserve en cochant les cases prévues à cet effet lors de la création de son compte. Le Règlement est disponible et téléchargeable sur le Site et prévaudra, le cas échéant, sur toute mention contradictoire.

Le Règlement pouvant faire l'objet de modifications à tout moment pendant l'Opération, la version du Règlement applicable au Participant est celle en vigueur sur le Site à la date de création de son compte personnel.

Toute modification du Règlement fera l'objet d'une information sur le Site.

### **Article 2 - Principes de l'Opération**

**Une (1) seule participation à l'Opération est autorisée par foyer (même nom, même adresse postale) et/ou adresse e-mail).**

L'Opération est exclusivement réservée aux Participants résidant en France métropolitaine, Corse incluse (ci-après « **le Territoire** »). Elle n'est pas ouverte aux personnes résidant dans les DOM, ROM et COM (anciennement DOM et TOM). Les sacs ne pourront être livrés que sur le Territoire.

L'Opération propose aux Participants, ayant acheté, pendant la période de validité de l'Opération, six (6) produits de la marque **Pitch**, de recevoir un (1) sac de sport personnalisé, selon les modalités et conditions ci-après détaillées. **L'Opération est limitée aux 10 000 premières demandes.**

L'Opération est présentée sur les supports suivants : le Site, les emballages de produits de la marque Pitch porteurs de l'Opération ainsi que sur les supports publicitaires installés dans certains points de vente.

Les produits éligibles doivent être achetés entre le **03/05/2021 et le 11/07/2021 inclus**, dans une grande, moyenne ou petite surface alimentaire (hors METRO et grossistes) ou auprès des site drive de ces magasins ou dans les stations autoroutes situés en France métropolitaine, Corse incluse.

**Le Participant doit conserver la ou les preuves d'achat** (tickets de caisse, les factures d'achat en drive et les code-barres des produits **et les enregistrer sur son compte ouvert sur le Site.**

La date limite d'enregistrement des preuves d'achat est le **24/07/2021** (inclus).

La date limite de commande d'un sac personnalisé est le **24/07/2021** (inclus), sous réserve de leur disponibilité en stock à la date de commande.

### **Article 3 - Produits éligibles à l'Opération**

Tous les produits de la marque **PITCH** de Brioche Pasquier sont éligibles à l'Opération, sous réserve qu'ils aient été achetés pendant la période de l'Opération, la date d'achat figurant sur le(s) ticket(s) de caisse ou la facture faisant foi.

### **Article 4 - Disponibilité des sacs**

**L'Opération est limitée aux 10 000 premières demandes.**

Tout au long de l'Opération, un compteur sur la page d'accueil du Site affichera en temps réel sur le Site le nombre de sacs restant disponibles.

Dans l'éventualité où plusieurs commandes seraient passées au même instant, et ne permettraient pas une actualisation précise du compteur, la Société Organisatrice, en cas d'indisponibilité du sac, informera dans les meilleurs délais le Participant par e-mail.

### **Article 5 - Modalités de participation à l'Opération**

#### **5.1. Création d'un compte personnel**

Pour participer, le Participant doit créer un compte utilisateur dédié à l'Opération via formulaire prévu sur le Site. Une seule création de compte par Participant est autorisée. La participation est personnelle : le Participant s'engage ainsi à ne créer qu'un seul compte individuel correspondant à un nom de famille et une adresse postale et/ou une adresse e-mail valide. S'il est constaté qu'une même personne a créé un ou plusieurs compte(s) supplémentaire(s) en remplissant plusieurs formulaires d'inscription, ou a utilisé une ou plusieurs adresse(s) temporaire(s) ou non, et plus généralement quel(s) que soi(en)t le(s) moyen(s) utilisé(s) et contraire(s) à l'esprit de loyauté et d'égalité des chances de l'Opération, la participation de la personne concernée sera annulée et le compte pourra être supprimé. Le Participant sera alors informé par l'envoi d'un e-mail mentionnant les motifs de la suppression de son/ses compte(s).

Le Participant s'engage à communiquer de bonne foi toutes les informations obligatoires demandées dans le formulaire d'inscription : elles sont indispensables à la création de son compte et nécessaires à sa participation à l'Opération. Le Participant certifie que les informations qu'il communique sont exactes, notamment son adresse postale : cette adresse sera utilisée pour l'expédition du sac de sport. La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier la véracité des informations communiquées, tant pour la création du compte utilisateur, que pour toute autre utilisation des fonctionnalités du Site. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du Code Civil.

Les champs marqués d'un astérisque doivent être obligatoirement complétés pour que le Participant soit valablement inscrit à l'Opération.

Le Participant devra déclarer être majeur, accepter sans réserve le présent Règlement en cochant les cases prévues à cet effet. Toute personne mineure qui tenterait par quelque moyen que ce soit de participer ne pourrait prétendre percevoir un gain et contreviendrait aux présentes Règlement.

Une fois le formulaire valablement complété, le Participant recevra un e-mail de confirmation d'inscription de la part de la Société Organisatrice. Cet e-mail contiendra un lien sur lequel le Participant devra cliquer pour valider définitivement son inscription.

Toute participation est personnelle : une même personne physique ne peut pas jouer avec plusieurs adresses e-mail, ni jouer au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même. Toute personne contrevenant à ces points sera exclue de l'Opération et ne pourra pas recevoir un sac de sport.

## 5.2. Validité et enregistrement des preuves d'achats

Pour être valablement considéré comme preuve d'achat, le ticket de caisse ou la facture drive doit avoir été émis(e) par une grande, moyenne ou petite surface alimentaire (hors METRO et grossistes), ou par les sites drive de ces magasins ou une station d'autoroute, mentionner le nom du (des) produit(s) Pitch acheté(s), la date d'achat et le prix d'achat.

La/les preuves d'achat seront déclarées non conformes si, et de manière non exhaustive :

- la date d'achat du/des produit(s) n'est pas comprise **entre le 03/05/2021 et le 11/07/2021**
- la date d'achat ne figure pas sur le ticket de caisse
- le/les produit(s) acheté(s) ne sont pas des produits Pitch éligibles à l'opération
- le ticket de caisse ne mentionne pas la date d'achat ou le prix du/des produit(s) acheté(s)
- le ticket de caisse ne mentionne pas le montant total du ticket de caisse
- le ticket de caisse est incomplet, déchiré ou illisible.

Pour enregistrer ses preuves d'achat, le Participant doit, pour cela, se connecter à son compte utilisateur, se rendre à la rubrique « **Enregistrer mes achats** », puis réaliser les étapes suivantes :

- Saisir la date d'achat du ou des produit(s) Pitch
- Saisir le(s) code(s) barre(s) et les quantités du/des produit(s) Pitch acheté(s)

Pour les besoins de l'Opération, est considéré comme 1 achat, chaque ligne sur un ticket de caisse ou sur la facture drive mentionnant un produit Pitch, étant entendu qu'une ligne du ticket mentionnant 2 produits (ou plus) est considérée comme 2 achats (ou plus), à condition que la mention du double achat (ou plus) figure bien sur le ticket de caisse.

**Par contre, un lot promotionnel (regroupant plusieurs produits) est considéré comme un achat unique (le code-barres à saisir est celui qui figure sur l'emballage de regroupement des produits).**

- Scanner (ou photographier) puis télécharger le ticket de caisse ou la facture drive justifiant le(les) achat(s) du/des produit(s) Pitch : **chaque ticket de caisse ne peut être valablement téléchargé qu'une seule fois.**

- **Si le ticket de caisse ou la facture drive comporte plusieurs produits à enregistrer, le Participant devra saisir, sur le même formulaire, tous les codes-barres des produits présents sur le ticket.**

- **Un ticket de caisse ou la facture drive ne pourra être téléchargé qu'une seule fois et devra faire figurer l'ensemble des éléments mentionnés à l'article 7.2 ci-dessous** (si le ticket de caisse est trop long, le Participant devra le plier en « accordéon » de façon à faire apparaître le haut et le bas du ticket, ainsi que les achats).

- Valider l'enregistrement.

**Si le Participant possède plusieurs tickets de caisse, il devra compléter un nouveau formulaire pour chaque ticket de caisse.**

Une fois les 6 produits Pitch enregistrés, le Participant peut prétendre à recevoir l'un des sacs de sport dédié à l'Opération.

### 5.3. Personnalisation et Commande du sac

A l'issue de l'enregistrement de 6 produits Pitch, le Participant sera invité à **personnaliser et à commander** un sac de sport. La personnalisation souhaitée par le Participant est soumise au respect de la charte de modération annexée au présent Règlement (Annexe 1). De manière non exhaustive, sont notamment interdits :

- l'utilisation du nom d'un joueur de football professionnel français ou étranger,
- les propos contraires à la loi française,
- les propos injurieux et/ou portant atteinte à la Société Organisatrice ou à un tiers d'une quelconque manière, etc.

Le Participant devra :

- Cocher la case « fille » ou « garçon ».
- Personnaliser le sac, en saisissant, dans la case prévue à cet effet, le prénom à faire figurer sur le sac (maximum 16 caractères, espaces et traits d'union compris). Il pourra alors visualiser une représentation de son sac personnalisé.
- Valider

**Il est impossible de valider une commande si la quantité de sac disponible est épuisée.**

### 5.4. Modification de la commande - Validation

Après réalisation des étapes-ci-dessus, un récapitulatif de commande s'affiche.

- Le Participant peut modifier sa commande (fille/garçon/prénom) s'il le souhaite.
- **Le Participant peut corriger son adresse de livraison si nécessaire.**
- **Si tout est correct, il valide sa commande.**

Le Participant recevra un accusé réception de sa commande par e-mail, accompagné du récapitulatif de sa commande.

**L'acceptation définitive de la commande par la Société Organisatrice intervient après la vérification de la conformité de la participation, des preuves d'achat et de la personnalisation aux présentes Règlement.**

### 5.5. Réservation du sac

A partir du moment où le Participant valide sa commande, un sac de sport lui est réservé pendant la période de vérification des preuves d'achat et de la conformité de la personnalisation, sous réserve que sa commande soit reçue par la Société Organisatrice dans les 10000 premières commandes.

- Si sa commande est validée conforme, son sac de sport sera personnalisé et expédié aux frais de la société Organisatrice.
- En cas de non-conformité (preuve d'achat, personnalisation), le Participant sera informé par e-mail et disposera d'un délai de **7 jours** pour corriger la non-conformité constatée dans les conditions indiquées à l'article 7 du Règlement.

## Article 6 - Descriptif du sac

Au titre de l'Opération, sont proposés **dix mille (10 000) sacs de sport**, d'une valeur unitaire commerciale approximative de **10 € TTC**. **La valeur totale commerciale approximative des lots est de 100 000 euros TTC.**

**Description :** sac de sport de couleur bleue, dimensions 40 x 25 x 25 cm. Composition : sac en matière 100% polyester 600D, lanière en nylon. Il comporte les logos : « Pitch » et « FFF » sur une face et affichera, sur l'autre face, la personnalisation souhaitée par le Participant et conforme à la charte de modération.

La personnalisation sera composée :

- du prénom choisi suivi de la mention « Graine de championne » si le Participant a coché la case « fille »  
ou
- du prénom choisi suivi de la mention « Graine de champion » si le Participant a coché la case « garçon »

Le sac ne peut pas être vendu, cédé ou échangé. Il ne peut pas donner lieu à la remise de sa contre-valeur sous quelque forme que ce soit.

Le sac et sa personnalisation ne sont pas modifiables après validation de la commande par le Participant.

## Article 7 - Non-conformités

En cas de non-conformité, relative au(x) preuve(s) d'achat et/ou à la personnalisation, la Société Organisatrice en informera le Participant par e-mail et sur son espace personnel.

Le Participant sera invité à corriger les éléments non-conformes qui lui seront signalés, dans un délai de **7 jours suivant la réception de l'e-mail**.

La réservation de son sac sera maintenue pendant ces 7 jours.

■ Si **aucune correction** n'est apportée par le Participant au cours de ce délai de **7 jours**, la participation sera dite « non conforme définitive », et annulée : **le Participant perdra le bénéfice de la réservation de son sac et ce dernier sera remis en stock**.

■ Si **après correction** par le Participant dans le délai imparti, la commande n'est toujours **pas conforme**, la participation sera dite « non conforme définitive », et annulée : **le Participant perdra le bénéfice de la réservation de son sac et ce dernier sera remis en stock**.

En cas de non-conformité définitive, la Société Organisatrice en informera le Participant par e-mail.

Quel que soit le cas de non-conformité définitive, le Participant aura néanmoins la possibilité de repasser une commande : **il devra recommencer toute la procédure depuis le début. Il devra alors réenregistrer ses achats pour pouvoir commander son sac (sous réserve du stock restant disponible)**.

■ Si **après correction** dans le délai imparti, la commande est validée **conforme**, le sac sera expédié.

## Article 8 - Modalités et délai d'expédition des sacs

Le Participant recevra son sac de sport personnalisé par voie postale, à l'adresse indiquée dans son compte personnel et **dans un délai de 12 à 15 semaines environ, après la validation conforme de sa commande**.

Les livraisons sont effectuées par la société Colis Privé aux frais de la Société Organisatrice. En cas d'absence du destinataire ou de colis trop volumineux pour la boîte aux lettres, votre colis sera déposé dans le relais partenaire de Colis Privé le plus proche de l'adresse de livraison indiquée sur la commande. Vous disposez alors d'un délai de 10 jours pour aller retirer votre colis. Passé ce délai, il sera retourné à la société mandatée par Brioche PASQUIER. »

## Article 9 - Frais de connexion

**Les frais de connexion au Site ne sont pas remboursés.**

## Article 10 - Questions et informations

Pour toute information relative à l'état de sa participation, une page « **SUIVI** » est à la disposition du Participant sur son espace personnel. Sur cette page figure un espace « **Mes preuves d'achat enregistrées** » et un espace « **Ma commande** ».

Le Participant peut également consulter la rubrique « **FAQ** » disponible sur le Site.  
Pour toute autre question, le Participant peut utiliser le formulaire de la rubrique « **Contact** » sur le Site.

## **Article 11 : Force majeure**

La Société Organisatrice ne pourra pas être tenue pour responsable si la non-exécution ou le retard le déroulement de l'Opération découle d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil.

Dans cette situation, la société Organisatrice constatant l'événement informerait les participants de son impossibilité à proposer et/ou maintenir l'Opération. La suspension de l'Opération ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité de la Société Organisatrice.

La tenue de l'Opération sera suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et si elle ne dépasse pas une durée de trente (30) jours. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension, la Société Organisatrice fera tous ses efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de l'Opération. A cet effet, la Société Organisatrice avertira les participants de la reprise de l'Opération.

Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de trente (30) jours, l'Opération serait purement et simplement annulée. La Société organisatrice procéderait à une information des Participants.

## **Article 12 - Responsabilité**

**12.1.** La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, proroger ou d'écourter la durée ou les conditions de l'Opération.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'annuler l'Opération ou une partie de celle-ci si des fraudes venaient à intervenir lors du déroulement de l'Opération ou de l'attribution des sacs de sport. Dans toutes les situations elle se réserve le droit de poursuivre en justice et/ou de ne pas attribuer les sacs aux fraudeurs.

**12.2.** Les sacs de sport et leurs caractéristiques tels que décrits et représentés, n'excluent pas qu'il existe des variations même minimales de typographie, taille, couleurs et proportion avec les sacs reçus.

**12.3.** La Société Organisatrice n'est tenue que d'une obligation de moyens en ce qui concerne le fonctionnement et la continuité du Site. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement du Participant, ni de la qualité de son mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des formulaires d'inscription ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation et/ou à la commande de son sac de sport.

Le choix des mots de passe et identifiants retenus par le Participant lors de la création de son compte relèvent de sa propre responsabilité. Il lui appartient de prendre toute mesure de protection afin de garantir la confidentialité de ces mots de passe et identifiants. La Société Organisatrice ne saurait être responsable en cas de perte, ou d'utilisation frauduleuse de ces éléments par un tiers autre que le Participant.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable à l'égard du Participant et/ou des bénéficiaires du sac de sport ou de tous tiers concernant les dommages, insatisfactions et/ou désagréments pouvant résulter de l'utilisation du sac de sport.

## **Article 13 - Données à caractère personnel**

Les paragraphes mentionnés ci-dessous détaillent les conditions d'utilisation de vos données personnelles et les droits dont vous disposez en application de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. Vous pouvez les retrouver dans la rubrique politique de confidentialité du Site.

## RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Pasquier SA, société anonyme au capital social de 2 094 829 euros, dont le siège social est situé BP 12, route d'Yzernay, 49360 LES CERQUEUX, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS sous le numéro 329 263 933 est la société organisatrice de l'opération « **BLEU BLANC PITCH Ton sac de sport personnalisé** » et le responsable du traitement de vos données à caractère personnel.

## FINALITES DU TRAITEMENT ET BASE JURIDIQUE

La collecte et le traitement de vos données personnelles (nom, prénom, adresse mail, adresse postale et le numéro de téléphone demandé à la page contact) sont nécessaires à votre participation à l'opération « **BLEU BLANC PITCH Ton sac de sport personnalisé** » à l'expédition du sac et à la prise en compte et au traitement de vos demandes d'information/réclamation.

Vos données personnelles fournies ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée ou de profilage.

Votre acceptation du règlement crée un contrat qui vous engage à l'égard la Société Organisatrice à respecter ces dernières et réciproquement engage la Société Organisatrice à votre égard. Le contrat ainsi conclu constitue la base légale du traitement par la Société Organisatrice de vos données personnelles pour les besoins des finalités ci-dessus mentionnées.

## VOS DONNEES SONT DESTINEES :

- aux prestataires qui, à la demande de la Société Organisatrice, gèrent l'opération à laquelle vous participez et le site internet associé. Nous demandons à ces prestataires de services d'appliquer des mesures de sécurité visant à garantir la confidentialité et la sécurité de vos données à caractère personnel, et
- aux services marketing et consommateurs de la Société Organisatrice et des sociétés du Groupe Brioche Pasquier en charge du suivi de l'opération et de la relation avec les consommateurs des produits Brioche Pasquier.

## CONSEQUENCES D'UN DEFAUT DE REPONSE

Le recueil des **données identifiées par un astérisque sur les formulaires est nécessaire à votre participation** : elle ne pourrait pas être prise en compte sans ces données. Il est nécessaire de transmettre des informations réelles et exactes.

## DUREE DE CONSERVATION DE VOS DONNEES

Les données vous concernant seront conservées pendant la durée de l'Opération. A l'issue de cette période, ces données seront archivées pendant une durée de (1) une année à compter de la date de fin de l'Opération.

## TRANSFERT DE VOS DONNEES

Brioche Pasquier fait appel à un prestataire de services qui fait appel à un sous-traitant situé dans un pays n'appartenant pas à l'Union Européenne. Ce pays tiers disposant d'une réglementation différente du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD 2016/679), Brioche Pasquier a signé avec ce sous-traitant les clauses contractuelles types visées à l'article 46 du RGPD.

Vous pouvez nous adresser une demande de copie de ce document en utilisant le formulaire de contact proposé à la page politique de confidentialité du site internet [www.pitch-briochepasquier.fr](http://www.pitch-briochepasquier.fr) dans la rubrique intitulée : « exercer vos droits sur les données personnelles communiquées lors de votre participation aux jeux proposés sur ce site ».

## VOS DROITS

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au règlement européen n°2016/679, vous bénéficiez - sous réserve des conditions spécifiques applicables à ce traitement - d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, ainsi que du droit d'opposition ou à la limitation du traitement et à la portabilité de vos données. Vous pouvez également donner des directives - applicables après votre décès - relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données.

**Si vous souhaitez exercer vos droits, nous vous invitons à consulter la page politique de confidentialité du site internet [pitch-briocheapasquier.fr](http://pitch-briocheapasquier.fr) et sa rubrique dédiée intitulée : « exercer vos droits sur les données personnelles communiquées lors de votre participation aux opérations proposées via ce site ».**

Un formulaire vous permettant d'exercer vos droits est disponible à cet effet. Nous sommes susceptibles, si cela est nécessaire, de vous demander des informations supplémentaires pour obtenir la confirmation de votre identité. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

### **Article 14 - Nullité d'une stipulation**

En cas de nullité d'une ou plusieurs stipulations du Règlement en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

### **Article 15 - Dépôt et obtention du règlement**

Le présent règlement est déposé chez Maître Berneise, Huissier de justice 28 boulevard du Général Faidherbe à Cholet (49300). Le règlement est disponible et téléchargeable uniquement sur le Site : <https://monsacdesport-pitch.briocheapasquier.com>.

La Société Organisatrice se réserve le droit de proroger la durée de l'Opération, de la suspendre et d'en modifier les conditions. Toute éventuelle modification fera l'objet d'un avenant au règlement qui sera déposé. Le règlement modifié sera consultable sur le Site.

### **Article 16 - Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté relative à l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranchée par la Société Organisatrice avec l'assistance de l'huissier dépositaire du règlement, dans le respect de la réglementation française. A défaut d'accord amiable, tout litige portant sur l'application, l'exécution et/ou l'interprétation du Règlement sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Ce message sera adressé à l'huissier dépositaire du règlement et devra impérativement indiquer : la date précise de participation à l'Opération, les coordonnées complètes du Participant et le motif exact de la contestation. Les contestations et réclamations écrites ne seront plus prises en compte par la Société Organisatrice après le 30 décembre 2021.

Il est convenu que les données électroniques contenues dans les fichiers informatiques de la Société Organisatrice et/ou de ses prestataires techniques recueillies pour chaque Participant feront foi entre les parties en cas de contestation ou réclamation de ce dernier. Il en va de même pour les informations communiquées par le Participant.

**Déposé le 30 avril 2021.**



# Annexe 1

## CHARTRE DE MODÉRATION DES CONTENUS PERSONNALISÉS

### 1. CARACTÉRISTIQUES DES CONTENUS PERSONNALISÉS

Le contenu personnalisé du sac de sport créé par les Participants doit être constitué d'un message au format texte selon les dispositions du Règlement de l'Opération. Ce message ne pourra pas excéder 16 caractères (espaces et trait d'union inclus).

### 2. CONFORMITÉ DES CONTENUS PERSONNALISÉS

Les contenus personnalisés doivent être rédigés en langue française et dans un langage intelligible.

Ne sont pas acceptés, les contenus personnalisés, sous quelque forme que ce soit, y compris si le texte est en partie dissimulé par des « \*\*\* » ou tout autre élément, qui :

- constituent une atteinte aux droits des personnes, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. A ce titre le contenu personnalisé doit être exempt de tout contenu à caractère agressif, vulgaire, dénigrant, injurieux, sexiste, raciste, xénophobe, homophobe, antisémite, négationniste, incitant à un délit, à la haine ou à la violence, au crime ou au suicide,
- comportent les noms des joueurs de football professionnel français ou étranger,
- portent atteinte à l'image, à la réputation de la marque PITCH ou du groupe Brioche PASQUIER (dénigrement du produit, association de termes injurieux ou diffamatoires ou polémiques, etc.),
- comportent des contenus diffamatoires, injurieux ou dénigrants à l'égard des tiers ou des concurrents,
- utilisent et/ou portent atteinte aux droits de tiers et plus généralement portent atteinte aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux droits de propriété intellectuelle de tiers et aux dispositions légales qui s'y rapportent,
- contiennent des petites annonces, des coordonnées (téléphones, adresse postale, email, réseau social etc.)
- contiennent des petites annonces, des coordonnées (téléphones, adresse postale, email, réseau social etc.)

### 3. MODÉRATION ET SUPPRESSION DES CONTENUS PERSONNALISÉS NON CONFORMES

La Société Organisatrice pourra refuser, dans les conditions indiquées à l'article 7 du Règlement de l'Opération, toute demande de personnalisation qui serait contraire aux dispositions de la présente Charte.